

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Les travaux extérieurs sur façade et la destruction de l'ensemble des bâtiments n'interviendra qu'après constat de l'occupation et la reproduction achevée. Au plus tôt à partir de la semaine 40 si il n'y a plus d'occupation.

.....

.....

.....

Altération Préciser :

.....

.....

Dégradation Préciser :

.....

.....

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

.....

Formation continue en biologie animale Préciser :

.....

Autre formation Préciser :

.....

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : A partir de la semaine 40, après réalisation des travaux de désamiantage et constatation de l'occupation.

ou la date : Si occupation constatée, décalage d'1 semaine après vérification.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Pays de la Loire

Départements : Maine-et-Loire

Cantons :

Communes : Angers

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

.....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Poses de nids artificiels (Martinet noir et moineau domestique) ainsi que des gîtes à chauves souris avant la saison de reproduction (avant Mars 2023).

Ces nids seront installés sur la résidence Beaussier (voir plans ci-joints)

.....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

.....

.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Rapport de synthèse (photos) suite à la pose des nids artificiels et rapports de suivi annuel de taux d'occupation / Envoi à la DDT49

.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ANGEES
le 30 juin 2022
Votre signature



12 bd Yvonne Poirel - CS 10906
49009 Angers Cedex 01
RCS Angers : B 057 201 139